

## ORDRE DU JOUR

Séance du conseil municipal  
du jeudi 19 novembre 2020  
à 18 heures 30

La séance se déroulera dans la **salle du conseil communautaire à l'Hôtel d'Agglomération – 11 avenue Emile Zola – 74100 Annemasse** car elle permet de respecter les consignes sanitaires visant à lutter contre l'épidémie de Coronavirus.

Il n'y aura pas de public à l'exception de la presse. La séance sera retransmise en direct au public de manière électronique.

### OUVERTURE DE LA SEANCE

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2020

### DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

#### *Affaires Générales*

- \* **Décision n° 2020.180** - Mise à disposition d'un local communal au profit de l'association ODAMAP au 36 rue du Château Rouge pour assurer la distribution de paniers de légumes
- \* **Décision n° 2020.181** - Délivrance d'une concession au cimetière n°3 - Carré 30 – Emplacement 79
- \* **Décision n° 2020.182** - Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 - Carré 3 – Emplacement 10
- \* **Décision n° 2020.183** - Souscription d'une convention de réservation de 3 000 000 d'euros auprès de La Banque Postale
- \* **Décision n° 2020.184** - Renouvellement d'une concession au cimetière n°2 - Carré J – Emplacement 33
- \* **Décision n° 2020.185** - Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 - Carré 220 – Emplacement 35
- \* **Décision n° 2020.186** - Délivrance d'une concession au cimetière n°3 - Colombarium 270 – Case 14
- \* **Décision n° 2020.189** - Mise à disposition d'un terrain communal au profit de la société Care Promotion pour le stationnement d'engins de chantier
- \* **Décision n° 2020.190** - Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 - Carré 3 – Emplacement 17
- \* **Décision n° 2020.191** - Mise à disposition de la salle du Môle de la Maison des Sports au profit de l'association B2A74 (Badminton Annemasse Agglo) pour pratiquer une activité physique
- \* **Décision n° 2020.192** - Délivrance d'une concession au cimetière n°2 - Carré E – Emplacement 95
- \* **Décision n° 2020.193** - Renouvellement d'une concession au cimetière n°2 - Carré K – Emplacement 37
- \* **Décision n° 2020.194** - Vente en ligne d'un générateur vapeur agrivap pour un montant de 1 000 euros
- \* **Décision n° 2020.195** - Vente en ligne d'une laveuse Eurovoirie City pour un montant de 1 890 euros

\* **Décision n° 2020.196** - Vente en ligne d'une balayeuse de stade pour un montant de 300 euros

\* **Décision n° 2020.197** - Vente en ligne d'un mini tracteur Iseki pour un montant de 2 420 euros

### *Marchés publics*

→ *Décisions faisant l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

\* **Décision n° 2020.187** - Souscription d'un contrat de maintenance du système de terminaux électroniques de procès verbaux (TEPV) installé au sein du service de Police Municipale avec la société IER – Indestat SAS, sise au 3 rue Salomon de Rothschild – 92150 Suresnes.

Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 19 décembre 2020, reconductible tacitement d'année en année (sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période en cours), sans que la durée totale du contrat n'excède 5 ans, soit au plus tard jusqu'au 18 décembre 2025.

Le coût annuel proposé pour la période initiale du 19 décembre 2020 au 18 décembre 2021 est de 2 686,00 € HT soit 3 223,20 € TTC. Ce prix sera révisé annuellement à chaque renouvellement, conformément à l'indice SYNTEC.

\* **Décision n° 2020.188** - Mission d'accompagnement confiée au CAUE, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, association à but non lucratif ayant pour objet la promotion et la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

La mission porte sur l'accompagnement de la commune dans sa réflexion sur une analyse urbaine, patrimoniale et architecturale des constructions existantes dans le cadre du Plan local d'urbanisme de la Ville d'Annemasse.

La mission fera l'objet d'une convention entre la Ville et le CAUE. La convention définira le cadre général de la mission d'accompagnement dont le montant forfaitaire s'élève à 5 000 € net (cinq mille euros).

→ *Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

\* **Décision du 21/10/2020 – Avenant au marché n° 18 BEB 16** - Travaux de restructuration et extension de la grande salle de Château Rouge – Lot n°5

Il convient de prendre en compte un ensemble de modifications destinées à adapter le projet aux problématiques particulières recensées pendant les travaux (modification zone loge et modification implantation tapis de sols)

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 20/10/2020,

l'avenant présenté est le suivant :

Avenant n°1 au lot n°5 sols souples attribué à SOLS CONFORTS – 74200 THONON LES BAINS

Marché initial : 66 237.88 € HT

Montant de l'avenant : 6 053.53 € HT

Nouveau montant du marché : 72 291.41 € HT

soit + 9.14 % par rapport au montant du marché initial

Bilan final :

Montant total du marché initial : 9 526 332,82 € HT

Montant global après avenants présentés à ce jour (comprenant les avenants passés précédemment sur d'autres lots) : 9 839 805.61 € HT, soit 3.29% du montant initial.

\* **Décision du 21/10/2020 – Marché n° 20BEB02** – Acquisition et Installation d'un bâtiment modulaire pour le stade Henri Jeantet - Attribution du marché

Marché passé en procédure adaptée

Le présent marché a pour objet l'acquisition et l'installation d'un bâtiment modulaire à usage de salle de réception à destination des joueurs du club de football. Ce bâtiment provisoire sera implanté sur le terrain du stade Henri Jeantet (rue du Stade à Vétraz-Monthoux) et sera installé à côté de la buvette existante.

Délais d'exécution :

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 6 mois.

Démarrage du marché : à compter de la date de notification du marché

Mise en service des modules - réception : le 23 août 2021

Vu l'avis favorable de la commission achats du 20/10/2020,

le présent marché est attribué, après négociations, à :

Titulaire : HEXIS CM - 34110 FRONTIGNAN

Montant de l'offre en € HT : 193 946,25 (offre de base)

**\* Décision du 23/10/2020 – Marché n°20BEB04 – Maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire**

Dans un contexte de pénurie médicale, la ville souhaite rénover et aménager les locaux situés sur le toit du centre commercial, actuellement occupé par Pôle Emploi pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Ce quartier est classé en quartier prioritaire Politique de la Ville et la réalisation de la Maison de santé fait partie intégrante du programme opérationnel défini dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain 2019-2024 d'Annemasse Agglo pour le quartier du Perrier Livron Château Rouge, contractualisée avec l'ANRU et ses partenaires.

Les objectifs de l'opération sont les suivants : création d'un espace médecin, création d'un espace rééducation, création d'un espace infirmier, création d'un espace ostéopathe et social, création de surfaces communes, rénovation des locaux.

Pour réaliser ce projet, la Ville va confier la maîtrise d'œuvre à un prestataire extérieur.

La mission de maîtrise d'œuvre est décomposée comme suit :

- tranche ferme :

- mission de base : DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR (missions d'études et de suivi de travaux)
- mission complémentaire TDS (traitement de la signalétique)
- mission complémentaire SSI (coordination sécurité incendie)

- tranche optionnelle 1 : mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 600 000 €HT

Attribution du marché après avis favorable de la commission achats du 20/10/2020 au groupement suivant dans les conditions suivantes :

Groupement M'ARCHITECTE – 74 Scionzier (architecte mandataire) / Bureau FOURNIER MOUTHON – 74 Viuz en Sallaz (fluides) / Bureau CROZET - 74 La Tour (structure) / REZ'ON – 74 Villaz (acoustique)

- Total tranche ferme : 67 500 €HT (taux de rémunération 11,25 %) :

- forfait provisoire de rémunération mission de base : 63 000 €HT
- missions complémentaires 4 500 €HT

- Tranche optionnelle 1 : mission OPC : 7 200 €HT (taux : 1,20 %)

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 17 mois (hors période de parfait achèvement).

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée à la notification du marché.

**\* Décision du 09/11/2020 - Avenant n°1 au marché n°19EVE01 - Festival des arts de la rue Bonjour l'hiver**

Le présent marché est conclu avec la société Le Théâtre la Toupine - 74 501 EVIAN cedex

Objet : Dédommagement des prestataires événementiels dans le cadre de l'annulation du festival des arts de la rue « Bonjour l'Hiver » due au COVID-19.

- Paiement de 20% de la prestation totale (= commission pour le Théâtre de la Toupine)

- Paiement de 15% du montant du cachet des compagnies programmées en dédommagement du "blocage" des dates (versement fait à la Toupine pour redistribution aux compagnies).

Monsieur le Maire souhaite affirmer sa solidarité envers le milieu culturel.

**\* Décision du 09/11/2020 – Avenant au marché n° 20AEP01 – Travaux de construction d'un dallage sur la partie ouest de la place de l'Hôtel de Ville**

Ce marché passé en procédure adaptée a été attribué en mars 2020 à :

ID VERDE SASU - 6 impasse du bois 74370 METZ-TESSY pour un montant de 48 791.07 €HT

Les travaux sont en cours de réalisation ; des modifications sont à prendre en compte par avenant.

L'objet du présent avenant consiste à prendre en compte des travaux nécessaires afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales sur le nouveau dallage en respectant une pente calculée par l'entreprise.

Il consiste également à prendre en compte les travaux nécessaires pour modifier l'évacuation de la borne fontaine qui se déverse actuellement vers un arbre qui se trouve être trop arrosé.

<b>Prestations objet de l'avenant</b>	<b>Prix HT</b>
FTM1/1 : Création d'un regard collecteur EP	807,50 €
FTM1/2 : Raccordement trop plein puits perdu sous borne fontaine	580,00 €
FTM1/3 : Remplacement dalles calcaires par des dalles granit	1 275,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 662,50 €</b>

Par ailleurs les délais sont prolongés de 15 jours jusqu'au 20/11/2020.

Bilan financier :

Avenant n°1	
Marché initial.....	48 791.07 € H.T
Montant avenant n°1.....	2 662.50 € H.T
Nouveau montant du marché .....	51 453.57 € H.T
soit + 5.46 % par rapport au montant du marché initial.	

## **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

#### **AFFAIRES GENERALES**

1) Désignation des représentants de la Ville dans les instances intercommunales - Modification de la représentation à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)

#### **RESSOURCES**

##### **Finances**

2) Poursuites sur produits locaux - Convention de partenariat entre la commune d'Annemasse et le comptable public pour recouvrer les sommes dues à la Ville

3) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat – Opération « La Glycine » sise rue du Château Rouge/Rue du Petit Malbrande

4) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons agglomération, la Ville d'Annemasse et ICF Habitat Sud Est – Opération « Skyline » sise 38/40 avenue de la Gare

5) Garantie d'emprunt – Erilia – Acquisition de 7 logements (4 PLUS et 3 PLAI) / Opération « La Scala » 14 rue des Echelles – Prêt de 1 037 913 €

6) Garantie d'emprunt – Alfa3A – Acquisition de 14 logements modulaires PLAI situés Quai d'Arve – Prêt de 1 388 891 €

##### **Ressources Humaines**

7) Tableau des emplois - Modification

##### **Réglementation générale et Vie Publique**

8) Stationnement - Approbation de la convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du forfait post-stationnement (FPS) à intervenir entre l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI) et la Ville

#### **AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE**

##### **Urbanisme et Foncier**

9) Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification n° 1

10) Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain avenue Jules Ferry

11) Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain au 46 rue du Vernand dans le cadre de l'aménagement de la rue du Vernand

##### **Aménagement des espaces publics**

12) Syane - Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et sur les réseaux de télécommunication Rue du Vernand - Approbation du plan de financement de l'opération

## **Transition écologique**

13) SPL d'Efficacité Energétique OSER - Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 soumis au conseil municipal en application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales

## **COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **Action sociale et solidaire**

14) Solidarités internationales - Versement d'une subvention à l'association "Les enfants de Sava"

### **Commerce et Économie de Proximité**

15) Association Annemasse Commerces – Versement d'une subvention pour la mise en place de décorations pour les fêtes de fin d'année

16) Repos dominical des salariés - Dérogations pour l'ouverture des commerces au cours de l'année 2021 - Avis du conseil municipal

### **Jeunesse – Politique de la Ville**

17) Accompagnement à la scolarité – Approbation des conventions de partenariat entre la Ville et les associations « Maison des Cultures » et « JennA » et octroi de subventions

18) Union sportive Annemasse-Gaillard (USA-G) – Versement d'une subvention

### **Sports**

19) Convention d'objectifs entre la Ville et les clubs sportifs – Versement du solde de la subvention 2020 aux clubs signataires

20) Convention d'objectifs – Approbation de la convention à intervenir entre la Ville et Annemasse Handball Club et versement d'une subvention exceptionnelle

21) Appel à projets – Versement d'une subvention au Vélo Club d'Annemasse, aux Cyclotouristes Annemassiens Voirons-Salève, à Annemasse Ski Compétition et à la Foulée d'Annemasse

### **Vie culturelle et associative**

22) Délégation de service public de Château-Rouge – Avenant n° 3 au contrat de concession 2018-2022 pour l'exploitation de Château Rouge

23) Association OVVA (Orchestre à Vent de la Ville d'Annemasse) - Convention de partenariat à intervenir avec la Ville

24) Archives - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « 39/45 Esprit de Résistance en Région Annemassienne »

25) Complexe Martin Luther King - Convention entre Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Ville en vue de l'utilisation du complexe pour l'organisation de rencontres professionnelles et d'événements par la Cité de la Solidarité Internationale, « PULS locomotive Ville durable » et leurs partenaires